

PETITE HISTOIRE DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE:

L'assistance sociale devient à la fin du XIX^{ème} siècle un terrain d'action pour des femmes issues de la bourgeoisie. Elles s'y impliquent comme une alternative au mariage, au couvent ou à la baisse du pouvoir d'achat. Elles font œuvre de philanthropie et peuvent répondre à la misère environnante. Leurs interventions auprès de la classe laborieuse, oscillent entre le devoir de charité, le contrôle moral. Il faut se souvenir que des courants féministes apparus au XIX^{ème} siècle prenaient naissance alors que le code civil de Napoléon est en vigueur. Ce dernier minore la position des femmes sur le plan juridique et civil entre époux et vis-à-vis des enfants. Il était devenu impérieux d'améliorer le sort matériel et moral des classes laborieuses mais aussi de professionnaliser la charité. Progressivement, différentes professions du travail social vont émerger comme les assistants sociaux, les éducateurs spécialisés de jeunes enfants, les assistants familiaux, les conseillers, les TISF, les AVS-AES.

A Lille, en 1901, des visiteuses sont chargées de suivre à domicile les malades de la tuberculose. La même année, l'assistance maternelle et infantile est



créée: elle correspond au premier jardin d'enfants. Certaines créations s'inscrivent dans un courant catholique social. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des classes laborieuses. On note en 1923, les premiers diplômés du social, l'évolution de la justice des mineurs. Aujourd'hui, force est de constater le coté indispensable de tous ces métiers de proximité, mais également la méconnaissance de toute la palette des métiers. Tous ces spécialistes de la relation disposent d'un savoir-faire, d'un savoir-agir, d'un savoir-être puisés dans la formation et le terrain. Leurs particularités conduisent à une adaptation permanente dans l'intérêt de la personne, de la famille. Il s'agit d'accompagner, d'écouter, d'accueillir, de réguler, de guider, de rendre autonome, de conseiller, de soutenir, d'insérer et de cheminer à coté de la personne, de l'enfant.



(extrait article INTERCO MAG n° 245—déc 2020)